

Image not found or type unknown



Recuperation suite à pertes de points

Par **annie59880**, le **14/07/2009** à **22:47**

Bonjour,

je voudrai avoir votre avis 'le 20 janvier 2009 j'ai perdu 1 point pour excès de vitesse 91 au lieu de 90 ,le 9 avril 1 point toujours pour excès de vitesse 93 au lieu de 90 et le 3 juillet 1 point toujours pour excès de vitesse encore 91 au lieu de 90 . voici ma question "quand est ce que je vais recupere mes points? au bout de 1 an apres la derniere infraction où au bout de 3 ans apres la derniere ?pouvez vous m'eclairer je ne comprends pas tres bienle systeme
MERCI D'AVANCE

Par **Tisuisse**, le **14/07/2009** à **23:06**

Bonjour,

Seul le dernier points vous sera restitué 1 an après son retrait, les 2 autres devront attendre 3 ans après la date de leur retrait respectif.